

AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET #1 DE RÈGLEMENT 2023-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 206 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y INSÉRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME

PROJET #1 DE RÈGLEMENT 2023-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 173 CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Aux personnes intéressées par le projet règlement.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement 2023-10 modifiant le règlement 206 sur les usages conditionnels afin d'y insérer des dispositions relatives aux résidences de tourisme
- Premier projet de règlement 2023-11 modifiant le règlement de zonage 173 concernant certaines dispositions en lien avec les résidences de tourisme et établissement de résidence principale

Note explicative :

Les règlements 2023-10-2023-11 s'inscrivent dans le cadre de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'hébergement touristique* (LHT) ainsi que du *Règlement sur l'hébergement touristique* (RHT). Ils visent principalement à autoriser dans certaines zones, l'usage de résidence de tourisme sur le territoire de la municipalité. Pour ce faire la municipalité souhaite régir ledit usage par son règlement sur les usages conditionnels, et ce afin que chaque demande puisse être analysée au préalable par le comité consultatif d'urbanisme.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le 20 novembre 2023 à 18 h, dans la salle du conseil située au 317, rue des Érables, Saints-Anges, G0S 3E0. Au cours de cette consultation, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement et l'illustration des zones concernées est disponible sur le site web de la (<https://www.saintsanges.com/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée

Donné à Saints-Anges, le 8 novembre 2023

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière